



**Programme  
2014 - 2015**

Club philatélique de Delémont et environs  
Case postale 232  
2800 Delémont 1

[www.cpde.ch](http://www.cpde.ch)

Courriels :  
Président : [president@cpde.ch](mailto:president@cpde.ch)  
Secrétaire : [secretariat@cpde.ch](mailto:secretariat@cpde.ch)

**Numéro 10, avril 2014**

## Contenu

Merci à nos membres soutien .....	3
Le mot du Président .....	4
Jean de Sperati – faussaire ou artiste ? .....	5
Les envois par messageries.....	9
Marques particulières au dos des courriers ‘EXPRÈS’ .....	14
Helvetia assise – « Ausser Kurs » - « AUSSER KURS » .....	17
Programme d’activités 2014 – 2015.....	20



## Merci à nos membres soutien

Auberge des Viviers, 2800 Delémont	Fiduciaire Juravenir SA, 2800 Delémont
Forster Philatélie, 2824 Vicques	Autocars Hertzseisen SA, 2855 Glovelier
Jubin Frères SA, combustibles, 2900 Porrentruy	Optic 2000, Vincent Marquis, 2800 Delémont
Bâloise Assurance, Francis Comte, 2800 Delémont	La Page d'Encre, Librairie-papeterie, 2800 Delémont
Bijouterie Mertenat SA, 2800 Delémont	Le Quotidien Jurassien, 2800 Delémont
Banque Valiant, J.-B. Beuret, 2852 Courtételle	Menuiserie-ébénisterie Rihs, 2830 Courrendlin
Boulangerie Jubin, 2800 Delémont	Michel Becker, 2822 Courroux
Café de la Poste, 2855 Glovelier	Monsieur Yvan Stoquet, 2800 Delémont
Publicitas, Paul Beuchat, 2800 Delémont	Faivre Energie SA, 2800 Delémont
Garage Maurice Montavon SA, 2802 Develier	Banque Valiant, Amélie Rion, 2800 Delémont
Boucherie Paupe, 2822 Courroux	Gérard Chalverat SA, 2843 Châtillon

**Ils méritent votre  
confiance**

## Le mot du Président



La politique d'émission de timbres de la Poste suisse va battre tous les records en 2014.

Pour les "collectionneurs" ce sera une année faste. Comme depuis très longtemps d'ailleurs. Ils pourront mettre largement la main à leurs porte-monnaie afin de satisfaire leur collectionnite. Pas moins de cinquante-cinq (55) timbres seront édités pour une valeur faciale de quelque 71 francs et des poussières ! Selon la

Poste suisse « L'année philatélique 2014 sera colorée et variée ! »

Ce n'est donc pas demain que les clubs philatéliques cesseront d'être confrontés aux demandes des "collectionneurs", ou de leurs héritiers, qui ne comprendront toujours pas que leurs "investissements philatéliques" sont invendables et que seuls les timbres neufs, c'est-à-dire non oblitérés pourront leur servir à affranchir leur courrier. Ils pourront faire encore le bonheur de quelques malins qui les achèteront à 50 ou 60% de leurs valeurs d'affranchissement. Sans autres commentaires...

Pour les plus anciens d'entre nous cette politique d'émission n'est pas sans rappeler le Fip-Fop Club que Nestlé avait lancé en 1936 pour faire la promotion des produits NPCK (Nestlé-Peter-Cailler-Kohler). Alors que la télévision n'existait pas encore ce club faisait la joie des gosses qui arboraient la broche Fip-Fop Club. Les séances de cinémas étaient attendues chaque année avec la même fébrilité. Un documentaire sur le bon lait d'alpage, Charlot et les inénarrables Laurel et Hardy animaient l'après-midi récréatif. Des cris et de rires ponctuaient les facéties projetées sur l'écran. NPCK éditait alors des albums et incitait à collectionner les images et les points afin de les illustrer. En 1959 le Fip-Fop Club totalisait encore 120'000 membres, filles et garçons de 5 à 15 ans, pour l'ensemble de la Suisse.

Voilà pour l'anecdote. Une fois encore, nous invitons toutes les personnes attirées par la philatélie, la vraie, à venir se former au sein d'un club avant de dépenser leur premier franc pour acheter un timbres dans le but de le collectionner. C'est le seul moyen de ne pas se fourvoyer. Une section junior accueille les jeunes gens en âge de scolarité, et pour eux c'est gratuit.

Belle année philatélique à toutes et tous.

Amédée Roueche  
Président

## *Forster - Briefmarkenauctionen*

Rue des Mayettes 4, CH-2824 Vicques, Tel : 032 - 435 50 88 Fax : 032 - 435 50 87

Info@forsterphila.ch  
www.forsterphila.ch  
MwSt-Nr. CHE 108.475.844

## Jean de Sperati – faussaire ou artiste ?

Roberto Lopez



Giovanni Desparati mieux connu sous Jean de Sperati est né à Pise en Italie le 14.10.1884. Le sens des affaires Jean de Sperati l'a probablement hérité de son père qui fut un comptable dans une usine. Sa mère et ses deux frères, dont un photographe, tenaient un commerce de timbres de collection, nommée *La Borsa Filatelica Toscana*. Les timbres étaient tous faux bien entendu.

La connaissance du papier il l'acquit d'un cousin, un ouvrier papetier, qu'il fréquentait. Tous les éléments étaient donc réunis pour la production de timbres, connaissances philatéliques,

connaissances photographiques, connaissances du papier et connaissances chimiques.

Suite à une perquisition de la police, la famille Desperati a dû déménager rapidement à Lucques, à Pise et à Turin avant de quitter définitivement l'Italie pour s'installer en France, plus précisément à Paris.

C'est en 1909 que Giovanni Desperati francise son identité en **Jean de Sperati**. Malgré l'affaire familiale de falsification il continua sur cette lancée et en devint le maître absolu. Même les experts de l'époque déclaraient ses œuvres comme authentiques.



*Une réplique de la poste locale (Zumstein 14) imitant maléfiquement bien la case 35*

La «philatélie d'art», comme Jean de Sperati nomma son activité, utilisant principalement la phototypie (ou photocollographie) comme technique d'impression. Elle lui permit d'appliquer ses connaissances en photographie et en imprimerie et de reproduire autant la lithographie que la taille-douce. Il utilisa parfois du papier authentique repris des bords de feuilles, voire en recyclant des

timbres de faible valeur.

Afin de rester discret il emménagea en 1930 à Aix-les-Bains en Savoie avec sa femme, qu'il épousa en 1914, et sa fille qui naquit en 1924.



*Une paire d'Orts-Post (Zumstein 13, cases 37 et 38), simplement époustoufflant*

Lors de la Seconde Guerre mondiale Jean de Sperati ne chôma pas car les clients qui achètent les timbres à forte valeur sont plus faciles à cacher que d'autres biens précieux.

Ce fut en 1942 qu'il fut contraint de se découvrir après un envoi d'un colis de faux timbres rares allemands à Lisbonne. Les douanes françaises saisirent ce colis et l'accusèrent de fraude fiscale via une tentative d'évasion fiscale pour ne pas avoir déclaré la valeur réelle. Il pensa qu'en avouant qu'il s'agissait de faux timbres il pourrait se défendre. Malheureusement pour lui, le criminologue Edmond Locard certifia dans un rapport d'expert du 4 janvier 1944 l'authenticité des timbres et une valeur du colis se montant à 223'400 francs. Il fut donc victime de son succès de faussaire.

Jean de Sperati présenta au tribunal les preuves de ses techniques afin d'éviter l'amende qui le ruinerait. Il fut acquitté pour l'accusation de fraude fiscale et dû payer une amende pour avoir gêné le travail des douaniers. Ce ne fut qu'en 1952, à 68 ans, qu'il fut condamné pour escroquerie et fut condamné à deux ans de prison que son âge lui épargna.

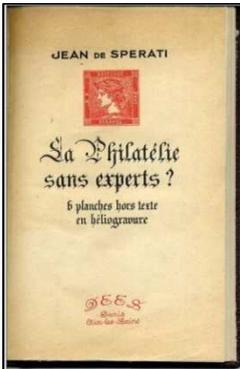
En 1954 la British Philatelic Association (BPA) acheta tout le matériel de Jean de Sperati préalablement marqué par lui-même, des épreuves, son stock de timbres et le matériel de production. Une partie fut détruite et une autre fut vendue aux membres de la BPA et de la Royal Philatelic Society London.



*Poste locale de 1851 Canton de Genève, le « Neuchâtel » (Zumstein 11) marqué au verso par Jean de Sperati.*

Les pièces les plus recherchées sont les trois albums en cuire dans lesquels la faussaire présentait les timbres au client potentiel. Les créations de Jean de Sperati se trouvent encore de nos jours sur le marché philatélique.

Lors de la vente de ses œuvres en 1954 il dut promettre de mettre fin à ses activités frauduleuses. Il donna sa parole, mais a-t-il vraiment cessé ?



Voulant transmettre ses connaissances, Jean de Sperati écrit deux livres dont seul fut publié "**La philatélie sans experts**" en 1946, 124 pages, et le second, resté à l'état de "brouillon", fut "**La méthode complète de la philatélie d'art**", manuscrit dont subsistent des rares exemplaires et copies.

Jean de Sperati s'éteint le 27 avril 1957, à l'âge de 73 ans, à Aix-les-Bains mais ses œuvres restent bien présentes dans le monde philatélique qu'il a fait trembler grâce à son savoir-faire.

En consultant internet, plus précisément le site Wikipedia, vous trouverez une liste vous permettant de voir que Jean de Sperati ne fut de loin pas le seul à se lancer en tant que faussaire. Voici les noms qui figurent sur cette liste : The Spiro Brothers, Rainer Blüm, Sigmund Friedl, Georges Fouré, François Fournier, Madame Joseph, Louis-Henri Mercier (Henri Goegg), Erasmo Oneglia, Angelo Panelli, Lucian Smeets, Harold Treherne et Peter Winter.

Voici encore pour le plaisir des timbres cantonaux, le 6 de Zurich (Zumstein 2) :



A propos, avez-vous fait expertiser vos timbres ? Ce n'est pas exclue que Jean de Sperati soit présent dans vos collections...

### **Bibliographie :**

- « **Jean de Sperati, le faussaire qui défia les experts** », Georges Bartoli, dossier paru dans *Timbroscopie* n°115, juillet-août 1994, pages 50-55.
  - « **Sperati : aujourd'hui, ses faux se collectionnent comme tels...** », *Timbroscopie* n°116, septembre 1994, pages 50-55.
  - « **Jean de Sperati, l'homme qui copiait les timbres** », Lucette Blanc-Girardet, Édition Pachast, 2003 (ISBN 2951969104).
- 

## **Les envois par messageries**

Amédée Roueche

Entre 1862 et 1910 la poste faisait la distinction entre envois par la poste aux lettres et imprimés et les envois par la poste des messageries.

Les tarifs des messageries – en allemand : Fahrpost – étaient appliqués aux paquets, aux envois valeurs et aux remboursements à partir d'un certain montant, et à tous les remboursements à destination de l'étranger. Nous nous limiterons ici aux envois en valeurs déclarés et aux remboursements pour le service intérieur. Ce tarif a prévalu à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1862 au 31 décembre 1910.

Il était appliqué pour les remboursements de plus de 50 francs, et jusqu'à 300 francs au maximum. A partir de 1910 les remboursements ont été acheminés par la poste aux lettres et imprimés, alors que le montant maximum du remboursement était porté à 1000 francs.

Le tarif comprenait :

1. le port d'une carte postale, d'un imprimé ou d'une lettre pour le rayon local – du 1<sup>er</sup> juillet 1862 au 31 août 1876 : distance 2 lieues en ligne droite, soit 9,6 km, et à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1876, le système métrique ayant été introduit, la limite a été fixée à 10 km en ligne droite – ou le tarif pour le rayon extralocal, tarif valable pour tout le reste de la Suisse.
2. la taxe pour la poste des messageries
3. le supplément selon la hauteur du montant à encaisser, soit 10 cts par tranches de 10 francs.



Figure 1 : port pour une carte postale : 5 cts ; taxe pour l'envoi au tarif des messageries : 10 cts ; supplément pour un montant de Fr. 80.- : 80 cts, soit un affranchissement de 95 cts au total, étiquette n° 806 réservée aux envois en valeur déclarée.

## **Les envois valeurs déclarées : les lettres pour le service intérieur**

Dès les débuts de la Poste fédérale le 1<sup>er</sup> octobre 1849 il était possible d'envoyer de l'argent au moyen d'une enveloppe. Toutefois de telles lettres devaient répondre à certaines normes : enveloppes en papier fort, cachetées à la cire et, dans la mesure du possible, les timbres répartis en plusieurs endroits sur l'enveloppe. C'était là des mesures de sécurité qui étaient censée protéger l'envoi d'argent. Et bien entendu, il fallait s'acquitter d'une taxe pour l'assurance en rapport avec le montant envoyé.

Pour l'étranger, de tels envois étaient possible également. Jusqu'à l'avènement de l'Union Postale Universelle les pays pouvaient signer entre eux des conventions pour de tels envois. Toutefois, nous ne traiterons pas les envois valeurs pour l'étranger aujourd'hui.

### **Tarification dès le 1.2.1878**

1. Ces lettres valeur déclarée étaient considérées comme des colis inscrits.
2. Port pour un colis pesant moins de 5 kg = 40 cts pour le rayon local (25 km en ligne droite)
3. Taxe pour la valeur assurance,  $\leq 1000$  francs = 3 cts par fractions de 100 francs arrondis aux 5 cts supérieurs



Figure 2 :  
Lettre valeur de Fribourg à St-Maurice, poids 25 gr, valeur déclarée 740 francs, étiquette n° 54 + cachet linéaire de Fribourg Succ. gr. 43 et © Fribourg Succ 18 juin 84 au moyen du cachet de la messagerie gr. 99 du Manuel

des oblitérations. Le port se décompose comme suit : 40 cts pour le poids (tarifs des paquets inscrits) + 3 cts par fractions de 100 francs pour l'assurance, soit  $8 \times 3 \text{ cts} = 24 \text{ cts}$  arrondis aux 5 cts supérieurs = 25 cts, soit au total 65 cts.

## Tarification dès le 1.11.1884

1. La notion de tarif rayon local disparaît
2. Une échelle de poids fut créé : 1<sup>er</sup> échelon jusqu'à 500 g 15 cts de port ; de 500 g jusqu'à 2,5 kg 25 cts ; de 2,5 kg jusqu'à 5 kg 40 cts
3. Une nouvelle taxe assurance pour valeur déclarée est introduite : 3 cts par fractions de 100 francs, arrondi aux 5 cts supérieurs, ceci jusqu'à 1000 francs, pour les valeurs au-dessus de 1000 francs, 6 cts par fractions de 1000 francs, soit 36 cts arrondis aux 5 cts supérieur, soit 40 cts jusqu'à 2000 francs et ainsi de suite jusqu'à 10'000 francs où la taxe assurance atteignait 84 cts arrondis à 85 cts, pour un port total de 1 franc.

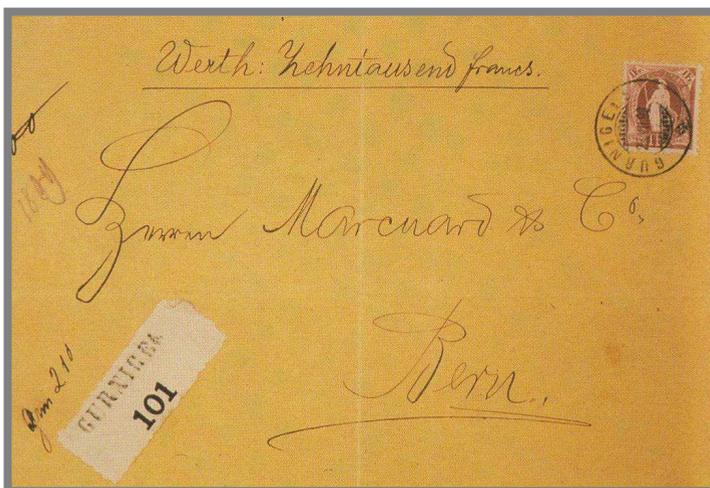


Figure 3 : Lettre en valeur déclarée de 10'000 francs à destination de Berne © Gurnigelbad 24.VII.99, étiquette n° 101 avec le cachet de service de la poste de Gurnigel gr. 30 du Manuel des oblitérations suisses d'Andres & Emmenegger, poids 210 g, port : 15 cts pour le port + 30 cts pour les premiers 1000 francs + 6 cts x 9 = 54 cts arrondis aux 5 cts supérieurs = 30 + 55 cts = 85 cts, soit au total un affranchissement de 1 franc. A relever que cet affranchissement n'est pas courant, et comme toutes les lettres valeur, ces documents sont relativement rares et chers lors des ventes aux enchères.

Sources :

- Catalogue spécial Zumstein ; Valko « Über die Frankaturen 1882 bis 1907 » ; Zack, volumes 1 et 2.

VALIANT

## Marques particulières au dos des courriers 'EXPRÈS'

Bernard Lachat

On sait depuis longtemps que la philatélie n'est pas (que) le classement de petits bouts de papier avec ou sans dents. Ni non plus l'achat systématique de ce que la Poste sort comme nouveautés, déclinées dans une multitude de formes dignes des fameuses images Panini ... . Non, la philatélie est plus digne et plus réfléchie que ça. Elle s'intéresse à une multitude de documents, avec ou sans timbres (on peut trouver des empreintes de machines à affranchir qui remplacent la valeur du timbre ou également des marques postales avec une valeur imprimée – les entiers postaux, etc.), qui ont eu une histoire, aussi bien dans leur fabrication (papier, filigrane, défaut,...) que dans leur trajet de voyage, depuis l'expéditeur au destinataire, en passant par divers bureaux postaux ou moyens de transport. Cet aspect des choses est passionnant et oblige à se documenter quelque peu sur l'histoire ou la technique. Mais, de fait, on collectionne en lisant et en réfléchissant, c'est-à-dire en comprenant ce que l'on fait et en augmentant sans cesse son savoir. A notre époque, c'est précieux!

Ainsi, savez-vous que, dès 1970 et jusqu'en 2001, les PTT de l'époque (La Poste aujourd'hui) ont placé des petits appareils dans les principaux offices de poste suisses et offices Ambulants répondant au doux nom de "*Zeitstempel*", littéralement 'tampon horaire'. De marque 'Simplex' puis 'Reiner' selon les PTT, ces appareils étaient équipés d'une horloge électrique et ils imprimaient une empreinte postale de couleur bleue. Nous l'appellerons "**empreinte d'horodateur**". De quoi s'agit-il ?

Ces appareils marquaient les lettres '**Exprès**' (au dos) à destination de la Suisse et de l'étranger (*figure 1*).

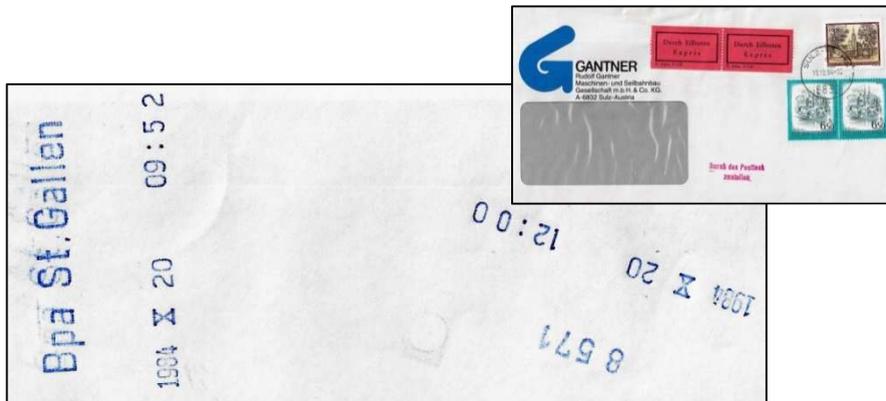


Figure 1. Exprès posté à Sulz (Autriche), à destination de la Suisse (sans contenu, donc sans destination connue). Au verso, 2 empreintes d'horodateur : Bpa St. Gall / 20.10.1984 à 9h52 et 8 571 (= Winterthur) / 20.10.1984 à 12h00. On sait donc que la lettre était adressée dans la région de Winterthur et plus particulièrement dans cette localité, l'empreinte faisant office de cachet d'arrivée.

Les empreintes d'horodateur portaient les informations suivantes : le lieu, la date et l'heure, afin de contrôler le temps exact utilisé pour le trajet. Si la date et l'heure étaient enregistrées automatiquement, il n'en était pas de même pour les autres indications qui devaient être actionnées manuellement.

Les divers offices pouvaient être désignés par le nom de lieu, avec ou sans numéro postal, ou alors avec une abréviation ou un numéro (figure 1).

Voici quelques abréviations utilisées : 'OEL' = Office Expedition Lettres; 'Bva', 'BV' et 'Bv' = Briefversand; 'OA' = Office Ambulant; 'Bpa' = Bahnpost; etc. Un chiffre romain désignant l'arrondissement postal accompagnait ces désignations. La figure 2 montre encore un joli exemple.

Ce domaine philatélique est moderne, intéressant et méconnu. Tournez vos anciens exprès, vous y trouverez des choses curieuses au verso !



Figure 2. Recto et verso d'un Express de Genève à destination d'Emmen (canton de Lucerne). © 5.3.1987. Port de **Fr. 4.50**, réalisé avec les timbres suivants : 2x 70 cts (n° 532) + 2x 70 cts (n° J284) + 2x 60 cts (n° 679) + EMA type 4K, Hasler, 50 cts.

Tarif : Lettre de ≤ 250 g : **Fr. 0.50** [1.3.1984 – 31.1.1991]

Taxe 'express' : **Fr. 4.00** [1.3.1984 – 31.1.1991]

Au verso, on trouve 2 cachets de transit (Emmenbrücke 6.3.1987 à 6h00) et d'arrivée (Emmen 6.3.1987 à 8h00), ainsi que l'empreinte d'horodateur Bpa VII (Bpa = Bahnpostamt – office ambulante, VII = Lucerne 2) marquée le 5.3.1987 à 20h48.

L'auteur se recommande auprès des philatélistes pour obtenir des documents non utilisés ou des informations complémentaires sur ce sujet.

Réf. : Pignat, O. 2007. *Empreintes d'horodateur. Rhône-Philatélie*. 116 : 13-14.

## Helvetia assise – « Ausser Kurs » - « AUSSER KURS »

Roberto Lopez

L'Helvetia assise dentelée a vu le jour le 1<sup>er</sup> octobre 1862 et cela grâce au décret de la nouvelle loi postale du 6 février 1862. Valables jusqu' au 30 septembre 1883 elles furent utilisées pendant 21 ans permettant ainsi aux collectionneurs de monter des collections extraordinaires.

Selon l'ordonnance du 14 mai 1883 toutes les émissions, celles de 1862, 1867/1878 et de 1881, furent déclarées hors service (« Ausser Kurs ») dès le 1<sup>er</sup> octobre 1883 afin de céder définitivement la place aux émissions Chiffre et Croix et Helvetia debout (valables dès le 1<sup>er</sup> avril 1882 ; date la plus précoce pour les Helvetia debout : 4 avril 1882).

Les offices postaux devaient retourner leur stock d'invendus jusqu'au 20 octobre 1883, alors que la date limite d'échange pour le public fut prolongée du 1<sup>er</sup> janvier 1884 au 30 juin 1887.

L'arrêté de l'administration de la poste du 1<sup>er</sup> juillet 1887 publia que les stocks restant pouvaient être vendus au public pour collection ce qui explique les grandes différences de prix observées pour certains de ces timbres neufs dont les tirages étaient épuisés. La poste vendit donc les stocks restants aux prix suivants :

Achat de 100 pièces		Achat jusqu'à 10'000 pièces
2 cts	0.60 Fr.	0.50 Fr.
5 cts	1.- Fr.	0.80 Fr.
10 cts	1.- Fr.	0.80 Fr.
25 cts	1.50 Fr.	1.20 Fr.

Il n'y avait pas de vente en dessous de 100 pièces. Les autres valeurs furent vendues par séries. Cinquante séries à 15 Fr. (la série avec 2, 5, 10, 15, 20, 25, 40, 50 cts et 1 Fr.). A l'achat de 10'000 séries les

cinquante séries coutaient 12 Fr. et à l'achat de plus de 10'000 séries les cinquante séries coutaient 10 Fr.

Aucune différence n'a pas été faite entre les séries papier blanc et papier mêlé. Le prix pour le papier blanc neuf reste malgré tout plus élevé que pour le papier mêlé dû au fait que les stocks de papier blanc étaient très petits.

La marque « *Ausser Kurs* » - « AUSSER KURS » fut apposée afin d'éviter l'échange des timbres achetés moins chers au prix nominal pendant la deuxième période d'échange de 1884 à 1887.

C'est la première fois que l'administration de la poste suisse ne détruit pas les stocks restants. Voilà les débuts d'un commerce profitable de la poste déjà à cette époque-là.

Nous distinguons donc deux marques différentes, type I « *Ausser Kurs* » en caractères majuscules et minuscules elzéviens et type II « AUSSER KURS » caractère bâton tout en capitale, dont la I plus rare (encore plus sur papier blanc) que la II, donc par conséquent plus coté. Les marques sont de couleur noire à l'exception de la marque au type II sur le 3 cts papier blanc qui existe en bleu.

Quelques exemples :  
sur papier blanc :



Et sur papier mêlé :



Le comité reste à votre disposition pour toutes vos questions et pour vous conseiller. Participez à nos réunions et n'hésitez pas à poser vos questions. Et surtout, collectionnez ce qui vous fait plaisir.

**Pour collectionner de manière  
intelligente, adhérez au club**

**CPDE, case postale 232, 2800 Delémont**

**[www.cpde.ch](http://www.cpde.ch)**

## Programme d'activités 2014 – 2015

<u>Année 2014</u>	<u>Thèmes</u>	<u>Responsables</u>
30 janvier	Réunion mensuelle, présentation « Quelques marques postales insolites »	Bernard Lachat
27 février	Réunion mensuelle, soirée philatélique	
<b>14 mars</b>	<b>Assemblée générale</b>	<b>Comité</b>
27 mars	Réunion mensuelle, présentation « Collection thématique : la rose »	Roberto Lopez
<b>13 avril</b>	<b>Bourse exposition</b>	<b>Comité</b>
24 avril	Réunion mensuelle, soirée philatélique	
<b>22 mai*</b>	Réunion mensuelle, présentation « Tout savoir sur l'émission Chiffre & Croix »	Amédée Roueche
26 juin	Réunion mensuelle, soirée philatélique	
Juillet-août	Relâche	
25 septembre	Réunion mensuelle, présentation « Une collection UPU 1900 »	Roberto Lopez
<b>24 octobre</b>	<b>Soirée d'automne</b>	<b>Comité</b>
30 octobre	Réunion mensuelle, soirée philatélique	
27 novembre	Réunion mensuelle, présentation « Les étiquettes (supports affranchissements) pour les EMA »	Bernard Lachat
<b>30 novembre</b>	<b>Sortie du Club, fmphila'14, exposition de rang III, Saignelégier</b>	<b>Comité</b>
Décembre	Relâche	
<b><u>Année 2015</u></b>		
29 janvier	Réunion mensuelle, soirée philatélique	
26 février	Réunion mensuelle, présentation « Les étapes qui ont marqué l'histoire des timbres suisses »	Amédée Roueche
<b>13 mars</b>	<b>Assemblée générale</b>	<b>Comité</b>
26 mars	Réunion mensuelle, soirée philatélique	
<b>26 avril</b>	<b>Bourse exposition</b>	<b>Comité</b>

Les réunions mensuelles ont lieu le dernier jeudi du mois à 20 h au local, Café de la Poste à Glovelier, **sauf celle de mai qui est avancée au jeudi 22 mai en raison de l'Ascension**

Site Internet : [www.cpde.ch](http://www.cpde.ch)

### *Forster - Briefmarkenauctionen*

Rue des Mayettes 4, CH-2824 Vicques, Tel : 032 - 435 50 88 Fax : 032 - 435 50 87

Info@forsterphila.ch  
www.forsterphila.ch  
MwSt-Nr. CHE 108.475.844